

RÈGLEMENT DU CONCOURS



ANNÉE 2023/2024

TABLE DES MATIERES

REGLEMENT DU CONCOURS AQUATHON	3
OBJET DU CONCOURS	3
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ.....	3
CALENDRIER	3
JURY	4
CRITERES D'EVALUATION	4
PRIX.....	5
NOTICE D'AIDE A L'INSCRIPTION ET A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	6
INTRODUCTION	6
INSCRIPTION (<i>formulaire en ligne</i>)	6
Identification de l'établissement et de l'équipe projet	6
DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
Etape 1 : Définir les rôles de chacun dans l'équipe projet	6
Etape 2 : Définir la ou les problématiques à résoudre	7
Etape 3 : Chercher la solution par l'exploration d'idées (le brainstorming)	7
Etape 4 : Prototyper la solution.....	7
Etape 6 : Planning prévisionnel et phasage de mise œuvre	8
Etape 7 : Budget prévisionnel	8
Etape finale : Présentation du projet au jury	8

REGLEMENT DU CONCOURS AQUATHON

OBJET DU CONCOURS

L'objet de ce concours est de sensibiliser les collégiens seine-et-marnais sur l'importance de la ressource en eau ; d'éduquer les élèves sur les problèmes liés à la qualité de l'eau et à la pénurie d'eau ; d'encourager des comportements respectueux de l'environnement pour économiser l'eau au sein du collège et d'impliquer les élèves dans des actions concrètes pour préserver l'eau en stimulant la créativité des élèves pour proposer des idées innovantes.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le concours « AQUATHON » est ouvert à tous les collèges publics du territoire. Il permet aux élèves de 5^e et de 4^e et aux équipes éducatives de proposer des actions en faveur de l'amélioration et la préservation de la ressource en eau au sein de leur établissement.

Prérequis :

- Les collèges souhaitant participer au concours devront travailler en équipe projet sous la supervision d'un responsable pédagogique ;
- L'implication des élèves dans l'élaboration du projet et la rédaction du dossier de candidature est indispensable ;
- L'inscription prendra la forme d'un formulaire à remplir par voie dématérialisée (voir page 6)
- Le projet, quant à lui, prendra la forme d'un dossier de candidature structuré qui sera transmis après l'inscription (*définir la problématique, la méthodologie de réflexion, le choix de la solution et ses modalités de mise en œuvre...*). Des médias multi-supports sont possibles pour illustrer le projet (photos, vidéos, présentations animées). Le dossier est envoyé par voie dématérialisée.

Les candidats pourront se positionner sur l'un ou plusieurs des thèmes suivants :

1. Économie d'eau au collège
2. Gestion des eaux pluviales au collège
3. Eau et Biodiversité dans mon établissement
4. Sensibilisation

CALENDRIER

- Date de lancement : 21 septembre 2023
- Date inscription : ouvert le 15 déc. 2023
- Date fin d'inscription : 1^{er} février 2024
- Transmission des projets : clôture le 1^{er} avril 2024
- Echanges éventuels entre les experts et les candidats : avril/mai 2024
- Remise des prix : juin 2024

JURY

Le jury se réunit après étude des projets pour déterminer les lauréats du concours sur la base des critères d'évaluation détaillés ci-après.

Le jury est composé :

- Des élus en charge :
 - ✓ de l'eau et de l'assainissement ;
 - ✓ de l'environnement ;
 - ✓ de la jeunesse, de la réussite éducative et de l'innovation pédagogique des collèges ;
 - ✓ des collèges ;
 - ✓ de la sécurité et des bâtiments départementaux.

- Des directeurs en charge des directions suivantes : DEEA¹, DCEJ², DABC³ ;
- Des représentants de la DSDEN⁴ ;
- D'experts techniques.

Les membres du jury sont chargés d'évaluer les candidatures en fonction des critères décrits ci-après.

CRITERES D'EVALUATION

Chaque membre du jury attribuera une note globale à chaque candidature en fonction d'une grille établie sur la base des critères d'évaluation suivants :

- **Collaboration et travail d'équipe** : le projet doit être le fruit d'une réflexion collaborative qui place le collégien au cœur de la démarche ;
- **Pertinence** : il s'agira de mesurer l'impact potentiel des idées ou des solutions proposées sur la préservation de l'eau et leur pertinence par rapport aux enjeux actuels liés à l'eau.
- **Originalité** : une attention particulière sera portée sur l'originalité des projets proposés sur le ou les thèmes préalablement choisis.
- **Faisabilité technico-économique** : l'objectif étant d'expérimenter le projet retenu sur le collège lauréat, la faisabilité technique et financière sera un critère déterminant dans le choix du jury. Une enveloppe maximale sera communiquée à l'issue des inscriptions.
- **Clarté et présentation** : capacité à présenter leurs idées de manière claire, organisée et attrayante.
- **Engagement et communication** : Évaluer l'engagement des participants dans la sensibilisation à la cause de la préservation de l'eau, ainsi que leur capacité à communiquer efficacement leurs idées.

¹ DEEA : Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture

² DCEJ : Direction des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse

³ DABC : Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges

⁴ DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale



Les projets ne devront pas impliquer d'aménagement nécessitant de modifier le bâti des infrastructures des établissements sous peine d'irrecevabilité.

Le coût ou un estimatif financier du projet ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation devront impérativement être présentés dans le dossier de candidature de façon à permettre au jury de se projeter dans la démarche.

Lors de la remise des prix, seuls 3 projets seront retenus et présentés aux membres du jury qui déterminera le classement final sur la base de la moyenne générale obtenue respectivement par chacun des projets et de la qualité de la présentation.

PRIX

Trois prix sont décernés :

- Prix départemental : le collègue lauréat verra son projet mis en œuvre dans son établissement
- Prix coup de cœur du jury
- Prix de l'originalité

NOTICE D'AIDE A L'INSCRIPTION ET A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

INTRODUCTION

Ce document a pour objectif de vous accompagner pour l'inscription au concours, sur le montage du dossier de candidature et de vous exposer les éléments indispensables à l'élaboration de votre dossier afin de faciliter son étude.

Ce document n'est pas limitatif. Cependant, il présente les éléments qui feront l'objet d'une évaluation par la commission technique et par le jury.

INSCRIPTION *(formulaire en ligne)*

Identification de l'établissement et de l'équipe projet

La « fiche établissement » est la carte d'identité du collège candidat, elle doit préciser :

- Le nom du collège ;
- Les coordonnées de l'établissement ;
- Le nom du chef d'établissement ;
- Le nom et les coordonnées du responsable pédagogique référent du projet afin qu'il puisse être contacté en cas de nécessité.

La « fiche équipe » figurant dans le dossier de candidature constitue un élément essentiel du dossier. Elle doit faire état de manière exhaustive de l'ensemble des membres du groupe projet et se décompose en 2 catégories d'acteurs :

- Élèves ;
- Membres de l'équipe éducative (au sens large : professeurs, CPE, membres de l'équipe de direction, agents d'entretien, agents techniques...).

Le choix de ou des thématiques du concours devra également être notifié (voir page 3).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le projet devra être porté par une équipe constituée des élèves, professeurs, direction, agents... Le but est de pouvoir identifier la problématique associée à la ou les thématiques choisies, puis de trouver la solution qui permettra de résoudre cette problématique et, pour finir, de présenter la solution idoine.

Étape 1 : Définir les rôles de chacun dans l'équipe projet

Le dossier de candidature devra mettre en avant les rôles des collégiens dans la conduite du projet. Le responsable pédagogique aura quant à lui un rôle d'animateur et médiateur intervenant ponctuellement en cas de blocage ou d'impasse. L'objectif étant que la solution émane d'une réflexion des collégiens sur la thématique de l'eau.

Les rôles à définir peuvent être :

- Le conducteur du projet : il organise dans le temps les différentes étapes du projet.
- Le secrétaire : il rédige les comptes-rendus à l'issue des concertations avec les usagers et les autres intervenants (bras droit du conducteur de projet, il l'aide à avoir la vision d'ensemble du projet).

- L'équipe technique : elle sera chargée de définir la solution technique à la problématique.
- Le responsable budget : il définit la faisabilité du projet vis-à-vis de l'enveloppe.
- ... Responsable de la communication (recherche de partenariat et communication vers l'équipe éducative et les usagers), lanceur d'alerte (identifie les risques dans la conduite de projet...)

Étape 2 : Définir la ou les problématiques à résoudre

En fonction du ou des thèmes choisis, l'équipe projet ira à la rencontre de la communauté éducative et des élèves pour définir sa problématique, ses besoins et définir les objectifs qu'elle souhaite atteindre.

Exemple : si le thème choisi est « l'économie d'eau au collège », identifier, avec la communauté éducative et les élèves, les lieux de gaspillage d'eau et préciser la problématique : comment limiter le gaspillage d'eau lié aux fuites dans les sanitaires de l'établissement ?

Étape 3 : Chercher la solution par l'exploration d'idées (le brainstorming)

Cette phase est une phase d'exploration, de production des idées, de créativité.

Au départ, le procédé se fait en entonnoir pour déterminer l'ensemble des freins dans le problème à résoudre. Il est donc nécessaire d'ouvrir au maximum le champ des problématiques pour ensuite affiner ses choix au moment de l'idéation.

Ensuite, chacun propose des idées, sans aucune barrière. L'objectif : trouver des solutions pour répondre aux besoins identifiés. Cette phase d'idéation, effectuée seul puis en groupe, est alimentée par un moment d'inspiration où chaque participant va s'informer des innovations du secteur, mais aussi en parler dans son réseau pour faire émerger d'autres idées.

Toutes les idées sont ensuite mises en commun et lors d'un atelier de travail, sont envisagées comme composante de la solution ou écartée. Cette étape permet de déterminer le ou les projets à prototyper.

Ce processus créatif et participatif est essentiel pour trouver des idées innovantes qui vont résoudre un réel problème.

Sur demande explicite du responsable pédagogique, il sera possible de faire appel à des animateurs du Département ou de Seine-et-Marne Environnement qui pourront intervenir afin d'accompagner les réflexions.

Étape 4 : Prototyper la solution

L'étape du « prototypage » est celle durant laquelle les élèves projeteront la solution à mettre en œuvre dans leur établissement.

Pendant cette étape, l'équipe questionne au fur et à mesure de la construction du projet les usagers et parties prenantes pour vérifier que la réponse répond bien à la problématique d'origine en s'appuyant sur le prototype.

Le dossier de candidature devra faire état de chaque étape de la démarche. Vous pourrez donc annexer tout type de support dématérialisé (vidéos, photos, schémas, projections 3D...) afin d'illustrer les différentes étapes du projet et l'implication des membres de l'équipe.

Le dossier de candidature devra permettre au jury d'évaluer le projet en fonction des critères d'évaluation tels qu'ils sont définis dans le règlement.

C'est sur la base de ces éléments que le jury choisira les lauréats du concours.

Étape 6 : Planning prévisionnel et phasage de mise œuvre

Un planning prévisionnel de mise en œuvre de la solution doit impérativement figurer dans le dossier de candidature. Il s'agit de définir les étapes et leur durée dans l'optique de leur mise en œuvre.

Étape 7 : Budget prévisionnel

Le dossier de candidature devra présenter l'ensemble des coûts estimatifs nécessaire à la réalisation du projet, pouvant éventuellement s'appuyer sur des devis.

Étape finale : Présentation du projet au jury

3 équipes/classes seront retenues à l'issue de l'étude des dossiers. Ils devront lors de la journée de remise des prix présenter leur travail au jury.

Il sera demandé de mettre en avant les éléments suivants :

- Titre du projet et thème(s) choisi(s) ;
- Processus de composition de l'équipe projet ;
- Problématique(s) à l'origine du projet ;
- Processus détaillé d'élaboration de la ou des solutions ;
- Prototypage de la ou des solutions.
- Présentation du budget et du planning de réalisation.

Ces éléments pourront être enrichis par tout contenu susceptible de permettre une meilleure compréhension de la démarche projet.